



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation des Ressources Humaines

Dossler suivi par Christelle GAILLARD

> 49 rue Thiers 84077 Avignon

Réf:

Avigno

Avignon, le 10 janvier 2012

L'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale L'inspecteur d'académie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA.

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale.

Objet: Stages de spécialisation CAPA SH – année scolaire 2012 - 2013

Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004

Arrêté du 5 janvier 2004 publié au journal officiel du 7 janvier 2004

Le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 a créé le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH). La formation préparant à cette certification est définie par l'arrêté du 5 janvier 2004.

i) - Conditions de candidature :

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs.

Un entretien aura lieu obligatoirement avec l'IEN de circonscription, dont l'avis fera apparaître :

- les motivations du candidat,
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail,
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite,
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les IEN rappellent lors de cet entretien les obligations auxquelles s'engagent les candidats :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée,
- suivre l'intégralité des regroupements de formation.
- se présenter à l'examen,
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années, année de formation comprise.

Un avis défavorable de l'IEN ne permettra pas de donner une suite à la candidature.



ii) Options proposées :

J'envisage de mettre en place des formations dans les options suivantes :

- option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant,
- option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide psychologique auprès des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives (enseignants en classes d'intégration scolaire ou en établissements adaptés),
- option F : enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adaptés (enseignants en SEGPA).

Je rappelle que les personnels intéressés ne peuvent être candidats qu'à une seule option.

III) - Conditions de formation :

- les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie et qu'ils obtiennent au mouvement.
- la formation dispensée par l'IUFM comporte 400 heures de regroupements organisés en modules.
- trois semaines de cette formation se déroulent durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé.
- pendant l'année d'exercice sur poste spécialisé, les enseignants en formation sont regroupés pour le reste des 400 heures à l'IUFM au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire.
- en dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

Quelles que soient les modalités de leur organisation, les trois semaines prévues à l'année N-1 doivent permettre la prise en charge des élèves dès la rentrée scolaire par les enseignants qui suivent la formation.

Les candidats titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH souhaitant changer d'option peuvent suivre des compléments de formation proposés par l'IUFM.

IV) - Dossiers de candidature :

Le formulaire de candidature, joint en annexe, est à télécharger sur le site internet de l'inspection académique : http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr.

Une réunion d'information aura lieu le 18 janvier 2012 à l'inspection académique.

Les dossiers devront être renvoyés à l'IEN pour le 20 janvier 2012, délai de rigueur. Une copie de la demande doit être envoyée directement à l'inspection académique, DVRH, 49 rue Thiers 84000 AVIGNON.

Bernard LELOUCH

2/2





DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES STAGES SPECIALISES Année scolaire 2012 – 2013

STAGE DE PREPARATION AU CAPA-SH

INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

	Cocher la case concernée :		
Division de la Valorisation des Ressources Humaines	IUFM Aix-en Provence :	□ OPTION D	□ OPTION F
	INSHEA Suresnes ou IUFM I	_yon: □ OPTION	C
Dossier suivi par Christelle GAILLARD Téléphone 04 90 27 76 22 Fax 04 90 27 76 75 Mél. christelle gaillard1 @ac-aix-marseille.fr 49 rue Thiers 84077 Avignon	aux élèves présentant une de une longue période et/ou inva OPTION D: Enseignants pédagogique aux élèves prés OPTION F: Enseignants	éficience motrice grave d alidant spécialisés chargés sentant des troubles imp spécialisés chargés	seignement et de l'aide pédagogique ou un trouble de la santé évoluant sur de l'enseignement et de l'aide ortants des fonctions cognitives. de l'enseignement et de l'aide et sections d'enseignement général
NOM PATR (en lettre cap	ONYMIQUE :	Prénom	······································
NOM D'USA	AGE :		
DATE DE N	AISSANCE :	LIEU :	
ADRESSE F	PERSONNELLE :		
N°de TELEF	PHONE PERSONNEL :		
POSTE OC	CUPE EN 2011-2012 :		
Nom et adres	se de l'école. précisez la ou les c		
CIRCONSC	RIPTION:		
GRADE ET	ECHELON:		



ANCIE	NNETE GENERALE DE SERVICES AU 01.09.2012 :
	:NNETE GENERALE DANS L'A.S.H. AU 01.09.2012 :er les années scolaires)
_	:NNETE DE LA CANDIDATURE AU STAGE CAPA SH :er les dates)
DIPLO	MES PROFESSIONNELS :
TITRE	UNIVERSITAIRE :
NOTE	S D'INSPECTION (les trois dernières) :
	Note: /20 Date:
OBSE	RVATIONS EVENTUELLES :
Je m'e 1) à n 2) à e d'hane	engage : ne présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH, exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de La scolarisation des élèves en situdicap pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département de l'adaptation en stage a été prononcée (l'année de formation étant comptabilisée).
	A, le,
	A, le, le
	A, le, le
Г	

[«] Les renseignements demandés ont pour but de permettre l'examen des candidatures. Les dispositions de la loi n78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'information aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à ce document. Le droit d'accès s'exerce auprès du service gestionnaire ».

Inspection académique de Vaucluse
Division de la valorisation des ressources humaines

Dossier suivi par : Christelle GAILLARD

Références : bulletin officiel N46 du 15 décembre 2011

bulletin académique N°548 du 9 janvier 2012

Avignon, le 12 janvier 2012

A l'attention des enseignants du 1er degré

Objet : liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS

Les instructions relatives aux promotions citées en objet sont publiées au BOEN n°46 du 15 décembre 2011 et au BA n°548 du 9 janvie r 2012 :

- orientations générales
- rappel des conditions requises
- recueil des candidatures

Attention:

Les inscriptions se feront par le biais d'un dossier « papier » téléchargé à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr entre le 10 et le 31 janvier 2012.

Le dossier dûment complété et revêtu de l'avis du supérieur hiérarchique devra être parvenu à l'inspection académique – DVRH pour le 1^{er} février 2012, délai de rigueur.

Le chef de la DVRH Gabriel DUBOC





INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division de la Scolarité

Dossier suivi par Michèle BRAINIEZ Téléphone 04 90 27 76 35 Fax 04 90 27 76 79 Mél. michele.brainiez @ac-aix-marseille.fr

> 49 rue Thiers 84077 Avignon

Avignon, le 10 janvier 2012

L'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement Collèges publics et privés Lycées publics et privés

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires
s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs chargés de circonscription

Objet : séjours de vacances proposés par les Pupilles de l'Enseignement Public

Les Pupilles de l'Enseignement Public (P.E.P.), sensibles aux valeurs de laïcité et de solidarité, interviennent au profit de milliers d'enfants, d'adolescents, de familles et de personnes en situation de handicap.

Pour les P.E.P., les vacances sont un moment privilégié pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté, l'accession à l'autonomie et l'épanouissement.

Des aides et des bourses attribuées en fonction des revenus permettent de diminuer le coût des séjours.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site <u>www.lespep.org</u> ou vous adresser à l'enseignant coordinateur, Monsieur Vincent VENDEVILLE (tél : 04 42 52 72 00 fax : 04 42 52 72 09 E-mail : pole.pep.paca@ pep13.org).

Signé par : Bernard LELOUCH

PJ: dépliant régional « Séjours avec les P.E.P. été 2012 »

S PEP

3-sécurité

is compétentes D. les animateurs BAFA, les surveillants de trement des activités spécifiques par des le personnel de service) de l'hygiène et de la diététique ance sanitaire des réglementations en vigueur

s-épanouissement

lonome et responsable l'autres horizons es activités nouvelles

a démarche de projet, ins et culturels, our atteindre ces objectifs.

nombreux organismes.: CAF, MSA, UNAT, ervices publics (Poste, SNCF, EDF, höpitáux, rarlernerils)

es Alpes de Haute Provence

ictor Hugo - 04000 DIGNE LES BAINS Tél.: 02.32.83.60.04

A.E. des Hautes Alpes

Passage Montjoie - 05000 GAP Tél.: 02,32.83.60.05

E. des Bouches du Rhône

e Méditerranée 8 square Cantini RSEILLE CEDEX 00 - Tél.: 02.32.03.00.13

M.A.E. du Var

sampolo 1 B rue Victor Reymoneno 00 TOULON - Tél.: 02.32.83.60.83

M.A.E. du Vaucluse Imm en CC

MAE TOUT PETIT MAE TOUT PETIT
ASSLIRANCE SCOLAIRE
ASSLIRANCE EXTRA-SCOLAIRE
MAE ETUDIANT
MAE HABITATION ETUDIANT
MAE SOLO/DUO
MAE FAMILLE
MAE MABITATION

études

JI AIME BIEN, PROTÈGE BIEN»





UNE BANQUE QUI N'A PAS D'ACTIONNAIRES MAIS DES CLIENTS-SOCIÉTAIRES,

CA CHANGE TOUT.

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative, qui appartient à ses clients-sociétaires : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur Caisse locale en votant aux Assemblées e Galilée-17 Boulevard de Sixte Isnard Le Gallée générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe VIGNON Cédex 9 - Tél-102-32 83 60 84 "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel rend des comptes, et non à des actionnaires.



www.creditmutuel.fr



(Var)

3 (14 jours) 3 (14 jours)

3 (14 jours)

1 plage, dans un grand parc ombragé et clos.

les adolescents. mbragées du Centre. Plusieurs salles d'activités, ans, 10/13 ans et 14/17 ans.

te de ces différentes tranches d'âges.

- Voile (3 séances)
- Journée au parc d'attraction « Ok Corral »
 Tournois sportifs
- Organisation d'un spectacle

*Tarif

t du département 06, nous consulter tenus grâce à un effort particulier des PEP 13, aux es communes



lpes de Haute-Provence)

6 / 12 and

Germa amenacia Amini umuli isuacinini

Shis visosahuure maepenjurkii vale in

es repus suunes suf blaceson, preensalla.

Iraue

Corres radii ongelles pentis jaux veillees

(Minie inacques

(Minie inacques

Corres radii ongelles pentis jaux veillees

(Minie inacques







LE PARI'S DU SPECTACLE - SAINT DENIS (Soine Saint-Donie)

	SPEC	IALLE	SAINI	UENIS	(Seine S	Saint-De	ris)
DATES	23/07 au	30/07 (8 jou	rs) 06/08 a	iu 13/08 (8 jo	urs) 12	? / 15 z	
SITUATION :	Proche de P	iris et à proximi	ic dii metro, l'aub				
	cotur d'un p	arc tres agréabli			87, 18, 18, 19, 19	Application of the Paris	
HEBERGEMENT !	Chambres d	e 2 a 6 lits, une s	alle d'activités ui	t grand relectoin	. Ce centre alli	e deux qualités	
	essentielles	out la région	e calme et la pro-	amire des Leux c	le visites		
			ntev dans des rési				
AGTIVITES	Lors de re se	our la capitule of	turi ses plus beaux	speciacles galee	rson activité cult	urelle de jour cor	nme
	de nuis Deci	uverte des grand	smonuments; com	ert. Le sejour (at full pour tout	u seras un viar pa	risien i
	• Theatre	Tour Eurel •	Disnevland • V	rsailes • Cro	sière sur la Se	me	
			e d'age	*Tarii			
	e de said <mark>.</mark>	经过的保护的 的现在分词		(hor transport)	8 W 10 W 14		
		12 - 18 an	s (8 jours)	672.6			
		*Pour lorganisat	lor do transport, no	us consulter.	Page 1990		







SÉJOUR ITINÉRANT ITALIE - SICILE

DATES	(95/08 au 21/08/17 joins)
HÉBERGEMENT (In ferrant de camping sousiebres. Prévoir usa de conénage et marelasimonsse
CIRCUT A PARTIE OF THE STATE OF	litalia son solell genereux son histoire, pour vivre un sciour culturel, nouristique et convivial. Videculuru ses vosugestet talte les premièves pauses de baganade sur les plâges de sable fin Toul su.
SULIDE A PONE AT A CREE ON D	ateau vers la hiule au passes, rithe. Empe a faormine paignate atannies forgesid alcahiani visita nau vers la hiule au passes, rithe. Empe a faormine paignate atannies forgesid alcahiani visita nau vers lus fouennes, une ascentien du atrompoli Peri sierour par l'ile de viucano averxées » :
Dates he doute. Refour sugar	OBLOGIBAVEC UNIFERADE A PARSTUM EST POUS MAIN AFOTENCE AL HORISTME
divers more a monivation to a	
itus grand nyunsinis a dishosin INOSPENSARI E *	
en e	re d'ideaux dispussépont (al de agrocisation de sorte de tendroire, a testation carte européenne : Surabas miladie, test de natauoni (20m), deuvre en piscine
	[Fora transport]
	1 1026 1 1
HAILPETTAGE	tle ju dep fra aix en l'erregce, rouon. Noe four un départ du départ du départ ne de 103, 84, nous consulter

AUTRES DESTINATIONS

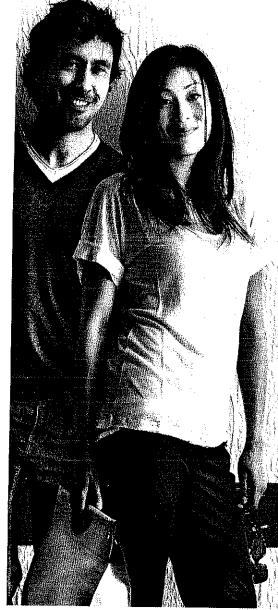
Découvrez les 200 sélours que proposent les PEP sur WWW.lespep.org

Hoen fr

Plus de 95% des cotisations acquises par la MGEN sont redistribuées pour les soins et les services rendus à ses adhérents.

C'est, de loin, le plus important des taux de redistribution pratiqués en France par les complémentaires santé

C'est surtout la concrétisation de la solidarité et du non profit, que la MCEN doit aux 3,5 millions de personnes qu'elle protège.



des cotisations l'evel'sées aux adhérents SOUS forme de prestations : lieu plus qu'une lieu ple plus qu'une lieu plus qu'une lieu plus qu'une lieu plus qu'une

MGEN

MUTUELLE SANTÉ » PRÉVOYANCE » DÉPENDANCE » RETRAITE

frig Manghe Chemin of Mingriso common of 75,000 des Marking of unitative United Aug. 440 00 000 magning survives are described on the described

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes

Provider consists avec Les PEP 05 i Domaine des Marronniers - Rât. Les Hirondelles 3 05000 GAP tél. 04 92 53 71 51

tél, 04 92 53 71 51 lespep05@lespep.org Bouches all-Rhône Var et Alpes Marttimes

5, Bd Albert Schweitzen 13090 AIXEN-PROVENCE tel. 04 42 52 72 00 Isspep13@isspep.org Vauckee

Process Contact and Law PEP 64 to 178 av. Louis Lépine ; Bár C., PAC Sie Anne Ber 84700 SORGUES 161: 04 90 31 11 30 lespep84@lespep.org

BULLETIN D'INSCRIPTION P.E.P.

Tout bulletin d'inscription doit être dûment complété et obligatoirement accompagné d'un chèque d'ACOMPTE de 150 euros

COORDONNEES DE L'ENFANT	SEJOUR
NOM:	LIEU :
Prénom: Sexe:M F	DATES:
Date de naissance Age :	LIEU DE DÉPART :
Etablissement scolaire fréquenté	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TARIF:
Nom et prénom du responsable légal :	in a habit in mars in a surface and the marketine quantitation in the contract of the contract
Adresse complète :	
Téléphone personnel :	eléphone travail :
Téléphone portable :	ourriel:
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de règlement des séjours figurant dans la documentation et m'engage à les respecter sans restriction.	A

En référence au titre VI de la vente de voyages ou séjours. Décret n°94-490 du 15 juin 1994.

ASSURANCE

L'assurance, comprise dans le prix du séjour, couvre l'ensemble des activités proposées, ainsi que les transports lorsqu'ils sont organisés par les P.E.P.

PAIEMENT

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 8 jours avant le départ. Les bons CAF, les chèques vacances, les bons MSA sont acceptés.

SOINS MEDICAUX

Les frais occasionnés par les soins médicaux (médecin, pharmacie, analyse, etc.) seront facturés aux familles. A réception du paiement, elles recevront les feuilles de soins qui leur permettront de percevoir le remboursement de la Sécurité Sociale et de leur mutuelle.

INSCRIPTION

Les bulletins d'inscription sont pris en compte dans leur ordre d'arrivée, La confirmation d'inscription que vous recevrez indiquera le séjour retenu et les modalités pratiques de départ.

En cas de séjour complet, des propositions de remplacement seront communiquées aux familles.

RESPONSABILITE DU PARTICIPANT Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

ANNULATION Sauf cas de force majeure (fournir un justificatif),

- + de 30 jours avant le départ, retenue de 70 €
- entre 30 et 21 jours avant le départ, retenue de 25%
- entre 20 et 15 jours avant le départ, retenue de 50%
- entre 14 et 7 jours avant le départ, retenue de 75 %
- de 7 jours avant le départ, retenue de 90%
- non présentation au moment du départ, retenue totale